



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022

~~~~~

Date de convocation : 5 mai 2022

Le 12 mai 2022 à 18h10

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en public en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

### Présents :

*En tant que titulaires :* Madame Annie ANNE, Madame Catherine AUBERT, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Erwann BERNET, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Madame Virginie CRONIER, Madame Véronique DEBELLE (dossier n°1 à 8), Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Bertin GEORGE, Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Magali HUE, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°1 à 8), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE (dossier n°1 à 8), Monsieur Raymond PICARD, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Olivier SIMAR, Monsieur Rodolphe THOMAS (dossier n°1 à 8), Madame Béatrice TURBATTE, Madame Cécile COTTENCEAU, Madame Pascale BOURSIN (dossier n°6 à 9), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR (dossier n°6 à 9), Monsieur Thierry RENOUF (dossier n°6 à 9), Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossier n°6 à 9), Monsieur Marc POTTIER (dossier n°6 à 9), Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA (dossier n°6 à 9), Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON (dossier n°6 à 9), Monsieur Pierre SCHMIT (dossier n°6 à 9), Monsieur Dominique DUVAL (dossier n°6 à 9), Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET (dossier n°6 à 9), Monsieur Michel BOURGUIGNON (dossier n°6 à 9), Madame Céline PAIN (dossier n°6 à 8), Monsieur Xavier LE COUTOUR (dossier n°6 à 9), Monsieur Damien DE WINTER (dossier n°6 à 9), Monsieur Nicolas JOYAU (dossier n°6 à 9), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (dossier n°6 à 9), Madame Nathalie BOURHIS (dossier n°6 à 9), Madame Baya MOUNKAR (dossier n°6 à 8), Madame Agnès DOLHEM (dossier n°6 à 8), Monsieur Aurélien GUIDI (dossier n°6 à 9), Monsieur Pascal PIMONT (dossier n°6 à 9), Monsieur Laurent MATA (dossier n°6 à 9), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (dossier n°6 à 9), Monsieur Richard MAURY (dossier n°6 à 9), Monsieur Benoît LERÉVÉREND (dossier n°6 à 9), Monsieur Gérard HURELLE (dossier n°8), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (dossier n°8), Madame Maria LEBAS (dossier n°6 à 9).

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Aurélien GUIDI à Monsieur Lionel MARIE (dossier n°1 à 5), Madame Lynda LAHALLE à Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Clémentine LE MARREC à

Monsieur Lionel MARIE, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Fabrice DEROO, Madame Élodie CAPLIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI à Monsieur Michel LE LAN, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Madame Brigitte BARILLON, Madame Sylvie MOUTIERS à Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Philippe MARS à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Madame Pascale BOURSIN (dossier n°6 à 9), Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossier n°6 à 9), Madame Sophie SIMONNET à Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA (dossier n°6 à 9), Monsieur Ludwig WILLAUME à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON (dossier n°6 à 9), Madame Béatrice HOVNANIAN à Monsieur Xavier LE COUTOUR (dossier n°6 à 9), Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER (dossier n°6 à 9), Madame Alexandra BELDJOUDI à Monsieur Rudy L'ORPHELIN (dossier n°6 à 9), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Monsieur Pascal PIMONT (dossier n°6, 7 et 9), Madame Céline PAIN à Monsieur Francis JOLY (dossier n°9), Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Erwann BERNET (dossier n°9), Madame Baya MOUNKAR à Monsieur Jérôme LANGLOIS (dossier n°9), Monsieur Aristide OLIVIER à Monsieur Joël BRUNEAU (dossier n°9).

Excusés : Madame Alexandra BELDJOUDI (dossier n°1 à 5), Monsieur Michel BOURGUIGNON (dossier n°1 à 5), Madame Nathalie BOURHIS (dossier n°1 à 5), Madame Pascale BOURSIN (dossier n°1 à 5), Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossier n°1 à 5), Monsieur Dominique DUVAL (dossier n°1 à 5), Madame Agnès DOLHEM (dossier n°1 à 5 puis n°9), Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON (dossier n°1 à 5), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (dossier n°1 à 5), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (dossier n°1 à 5), Madame Béatrice HOVNANIAN (dossier n°1 à 5), Monsieur Gérard HURELLE (dossier n°1 à 7 puis n°9), Monsieur Patrick JEANNENEZ (dossier n°1 à 5), Monsieur Nicolas JOYAU (dossier n°1 à 5), Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA (dossier n°1 à 5), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (dossier n°1 à 5), Monsieur Xavier LE COUTOUR (dossier n°1 à 5), Madame Maria LEBAS (dossier n°1 à 5), Monsieur Benoît LERÉVÉREND (dossier n°1 à 5), Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA (dossier n°1 à 5), Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Richard MAURY (dossier n°1 à 5), Monsieur Marc MILLET, Madame Baya MOUNKAR (dossier n°1 à 5), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR (dossier n°1 à 5), Madame Céline PAIN (dossier n°1 à 5), Monsieur Pascal PIMONT (dossier n°1 à 5), Monsieur Marc POTTIER (dossier n°1 à 5), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (dossier n°1 à 5), Monsieur Thierry RENOUF (dossier n°1 à 5), Monsieur Ludovic ROBERT, Madame Sara ROUZIÈRE (dossier n°1 à 5), Monsieur Pierre SCHMIT (dossier n°1 à 5), Madame Sophie SIMONNET (dossier n°1 à 5), Monsieur Ludwig WILLAUME (dossier n°1 à 5), Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET (dossier n°1 à 5), Monsieur Damien DE WINTER (dossier n°1 à 5), Monsieur Jean-Marc PHILIPPE (dossier n°9), Madame Véronique DEBELLE (dossier n°9).

Le conseil désigne Monsieur Patrick LECAPLAIN secrétaire de séance.

---

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

Le Président soumet au conseil communautaire le compte rendu de la séance du 24 mars 2022, transmis aux conseillers communautaires dans le dossier joint à leur convocation.

Le compte rendu du 24 mars est approuvé à l'unanimité.

### N° C-2022-05-12/01 - Désignation de membres dans les commissions

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette désignation.

Le conseil communautaire désigne Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET en tant que membre de la commission « Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur et

recherche » et Monsieur Xavier LE COUTOUR en tant que membre de la commission « Mobilité ».

**N° C-2022-05-12/02 - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine Caen la mer en remplacement de Madame Maryse GÉNARD au sein de l'Association Ecole de la deuxième chance - E2C, de la Mission Locale Caen la mer, Calvados, Centre (ML3C) et de l'Association calvadosienne pour l'accueil et l'habitat des jeunes (ACAHJ)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour procéder à ces désignations.

Le conseil communautaire désigne, au sein de ces organismes, les représentants suivants :

- Association Ecole de la deuxième chance – E2C  
M. Benoit LEREVEREND
- Mission Locale Caen la mer, Calvados, Centre (ML3C)  
Mme Pascale BOURSIN
- Association calvadosienne pour l'accueil et l'habitat des jeunes (ACAHJ)  
Mme Ginette BERNIERE

**N° C-2022-05-12/03 - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine Caen la mer au comité syndical du SDEC ENERGIE suite à la démission de Monsieur Christophe Declomesnil**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour procéder à cette désignation.

Le conseil communautaire désigne M. Fabrice DEROO pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du comité syndical du SDEC ÉNERGIE.

**N° C-2022-05-12/04 - Adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue – 2 contre : Monsieur Fabrice DEROO et Monsieur Pascal SERARD, approuve l'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

**N° C-2022-05-12/05 - Conservatoire & Orchestre de Caen - Détermination des tarifs de droits d'entrée 2022-2023, des tarifs de location des auditoriums, des tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle, des tarifs de vente de concerts produits par la structure ainsi que l'autorisation de la vente de produits liés à la saison**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve pour l'année 2022-2023 les grilles de tarifs de droit d'entrée, les offres promotionnelles, les formules d'adhésion et d'abonnement, les modalités d'annulation et remboursement, la vente de produits liés à la saison, les tarifs de location de salles, les tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de l'orchestre de Caen ainsi que les tarifs de vente de concerts produits par l'orchestre de Caen,

## Tarifs de droits d'entrée - saison 2022-23

Bénéficiaires de réductions et exonérations :

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tarif partenaires et groupes | <ul style="list-style-type: none"><li>- Membres d'un comité d'entreprise</li><li>- Groupe constitué à partir de 10 personnes</li><li>- Membre d'une structure culturelle partenaire (dans le cadre d'un accord de partenariat écrit entre les deux structures) et mécène particulier de l'Orchestre de Caen</li><li>- Pass éducation</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Tarif réduit                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Demandeurs d'emploi</li><li>- Bénéficiaires des minima sociaux suivants : Revenu de Solidarité Active - RSA, Allocation de solidarité spécifique - ASS, Allocation aux Adultes Handicapés - AAH, Allocation Supplémentaire d'Invalidité – ASI, Allocation de solidarité pour les Personnes Âgées – ASPA, Prime Transitoire de Solidarité – PTS, Allocation Temporaire d'Attente – ATA, Allocation Veuvage – AV, Allocation Demandeurs d'Asile – ADA</li><li>- Accompagnateurs des bénéficiaires de minima sociaux listés précédemment, lorsque la situation le nécessite</li><li>- Personnes en situation de handicap avec un taux d'invalidité de 80% et plus.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Exonérations                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Elus communautaires : bureau communautaire et commission culture, liste établie par l'autorité territoriale.</li><li>- Personnels actifs de l'établissement, liste établie par le service.</li><li>- Anciens personnels de l'établissement, liste établie par le service (dans la limite de 12 places).</li><li>- Invités des musiciens de l'Orchestre de Caen (1 place par musicien)</li><li>- Invités des « artistes invités » de la saison comme défini par le contrat (dans la limite de 15 places).</li><li>- Presse et journalistes (dans la limite de 20 places).</li><li>- Enveloppe d'invitations du directeur artistique pour promouvoir les réseaux servant à assurer le développement de la saison (dans la limite de 50 places)</li><li>- Mécènes de l'Orchestre de Caen, dans le cadre des contreparties du mécénat encadrées par une convention</li><li>- Enfant participant à l'Orchestre Démon Caen la Mer et son accompagnateur (2 places par enfant)</li><li>- Personnel intervenant dans le cadre du dispositif de l'Orchestre Démon Caen la Mer</li><li>- Elèves de l'établissement participant à l'avant-concert ou à l'avant-scène de chaque concert (1 place par élève)</li><li>- Utilisation d'une contremarque du dispositif « parrainage »</li><li>- Elèves assistant aux concerts dans le cadre de leur programme pédagogique (sur proposition de l'équipe de direction).</li></ul> |

Nota Bene : Les réductions ou exonérations sont accordées sur présentation d'un justificatif de

situation.

Grille de tarifs - Droits d'entrée :

Les catégories correspondent aux différents types de tarifs qui pourront être appliqués aux concerts de la saison, à l'exception des mini-concerts qui font l'objet d'un tarif unique.

| Désignation            | Tarifs 2021-22<br>(euros) | Proposition 2022-23<br>(euros) |
|------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| <b>CATEGORIE A</b>     |                           |                                |
| <i>Normal</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 15 €                      | 15 €                           |
| Partenaires et groupes | 12 €                      | 12 €                           |
| Réduit                 | 8 €                       | 8 €                            |
| <i>Abonné</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 10 €                      | 10 €                           |
| Partenaires et groupes | 8 €                       | 8 €                            |
| Réduit                 | 6 €                       | 6 €                            |
| <b>CATEGORIE B</b>     |                           |                                |
| <i>Normal</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 18 €                      | 18 €                           |
| Partenaires et groupes | 15 €                      | 15 €                           |
| Réduit                 | 10 €                      | 10 €                           |
| <i>Abonné</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 13 €                      | 13 €                           |
| Partenaires et groupes | 11 €                      | 11 €                           |
| Réduit                 | 8 €                       | 8 €                            |
| <b>CATEGORIE C</b>     |                           |                                |
| <i>Normal</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 21 €                      | 21 €                           |
| Partenaires et groupes | 19 €                      | 19 €                           |
| Réduit                 | 12 €                      | 12 €                           |
| <i>Abonné</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            | 17 €                      | 17 €                           |
| Partenaires et groupes | 14 €                      | 14 €                           |
| Réduit                 | 10 €                      | 10 €                           |
| <b>CATEGORIE D</b>     |                           |                                |
| <i>Normal</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            |                           |                                |
| Partenaires et groupes | 35 €                      | 35 €                           |
| Réduit                 | 33 €                      | 33 €                           |
|                        | 25 €                      | 25 €                           |
| <i>Abonné</i>          |                           |                                |
| Tarif plein            |                           |                                |
| Partenaires et groupes | 30 €                      | 30 €                           |
| Réduit                 | 27 €                      | 27 €                           |
|                        | 20 €                      | 20 €                           |

|                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>CATEGORIE E</b>                                                                                                                                                                                      |                           |                           |
| <i>Normal</i>                                                                                                                                                                                           |                           |                           |
| Tarif plein                                                                                                                                                                                             |                           |                           |
| Partenaires et groupes                                                                                                                                                                                  | 50 €                      | 50 €                      |
| Réduit                                                                                                                                                                                                  | 45 €                      | 45 €                      |
|                                                                                                                                                                                                         | 36 €                      | 36 €                      |
| <i>Abonné</i>                                                                                                                                                                                           |                           |                           |
| Tarif plein                                                                                                                                                                                             |                           |                           |
| Partenaires et groupes                                                                                                                                                                                  | 43 €                      | 43 €                      |
| Réduit                                                                                                                                                                                                  | 39 €                      | 39 €                      |
|                                                                                                                                                                                                         | 32 €                      | 32 €                      |
| <b>Mini-concerts</b>                                                                                                                                                                                    |                           |                           |
| Tarif unique                                                                                                                                                                                            | 3 €                       | 3 €                       |
| <b>Récital du cœur :</b>                                                                                                                                                                                |                           |                           |
| majoration du prix du billet acheté (participation solidaire)<br>Cette majoration ne concerne pas les « Intégrale ».                                                                                    | + 3 € (par billet acheté) | + 3 € (par billet acheté) |
| Tarif « parrainage »                                                                                                                                                                                    | 6 €                       | 6 €                       |
| 1. Majoration du prix d'un abonnement pour le retrait d'une contremarque à offrir et utilisable sur toutes les catégories tarifaires hors D et E (1 place maximum par abonnement) et hors mini-concerts |                           |                           |
| 2. Prix unitaire d'une contremarque utilisable sur toutes les catégories tarifaires hors D et E et hors mini-concerts, proposées à des associations dans le cadre d'une convention.                     |                           |                           |
| <b>Moins de 26 ans &amp; élèves de la structure</b>                                                                                                                                                     |                           |                           |
| Tarif unique                                                                                                                                                                                            | 6 €                       | 6 €                       |

Nota Bene : Les réductions sont accordées sur présentation d'un justificatif.

Opérations promotionnelles :

Des opérations promotionnelles spéciales peuvent être ponctuellement mises œuvre par le directeur du Conservatoire & Orchestre de Caen.

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| "achetez une place, venez à deux" | "une place achetée, une place offerte"<br>Bénéficiaires de l'offre : élèves du conservatoire et/ou abonnés et / ou ensemble de la clientèle.<br>Objectif : offre destinée à accroître l'attractivité des concerts.<br>Conditions de mise en œuvre :<br>- la fréquentation attendue pour un concert est très faible (répertoire difficile, date peu favorable, etc.)<br>- le répertoire ou la distribution du concert justifient un effort particulier en direction des élèves du conservatoire |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Opération Portes ouvertes | Opération de remplissage :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- quota de 100 places pour un concert distribuées à des associations ou organismes à vocation sociale, éducative ou pédagogique.</li> </ul> Conditions de mise en œuvre :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 semaines avant le concert, moins de 50% de la salle a été vendue</li> </ul> |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Formules d'adhésion et d'abonnement :

Chaque adhésion ou abonnement est personnel et incessible.

|                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'intégrale « Maestro »                                                       | Accès à tous les concerts de la saison pour 199 €. Cette formule permet de choisir sa place ou moment de la souscription. Ce tarif est unique.                                                                                                    |
| L'intégrale « Tutti »                                                         | Accès à tous les concerts de la saison pour 130 €. Ce tarif est unique.                                                                                                                                                                           |
| Passage de l'intégrale « Tutti » à l'intégrale « Maestro » en cours de saison | 69 € à régler par l'abonné. Paiement unique. Pas de dégressivité.                                                                                                                                                                                 |
| Option « partage »                                                            | 30 € à régler par la personne souscrivant un abonnement « intégrale ». Permet de partager ses places d'abonné intégrale (exception au principe « chaque abonnement est personnel et incessible »). Option non disponible avec l'intégrale élèves. |
| L'intégrale élèves du conservatoire                                           | Cette offre est réservée aux élèves du Conservatoire & Orchestre de Caen.<br>Pour 30 € payables au moment de l'inscription au conservatoire ou à l'ouverture des abonnements, les élèves peuvent accéder à tous les concerts de la saison.        |
| L'abonnement libre                                                            | Tarif abonné à partir de 5 concerts choisis librement dans la programmation.<br>Donne droit au tarif abonné pour tout concert supplémentaire.                                                                                                     |
| Pass « Aspects »                                                              | Accès à tous les concerts du festival Aspects pour 40 € au tarif plein, 30 € au tarif CE et groupes, 25 € au tarif réduit.<br>Donne droit au tarif abonné pour tout concert supplémentaire sur l'ensemble de la saison en cours.                  |
| Pass Oreilles                                                                 | Accès à 1 concert du Conservatoire & Orchestre de Caen, 1 concert du théâtre de Caen et 1 concert de l'Orchestre Régional de Normandie dans une liste sélectionnée par les structures citées pour un tarif de 30 €.                               |
| Pass Noël                                                                     | Accès à 3 concerts de la saison de l'Orchestre de Caen au choix pour tout achat effectué entre le 15 novembre et le 31 décembre pour un tarif de 30 €                                                                                             |
| Pass découverte                                                               | 3 concerts « découverte », grand public, dans la saison pour 25 €                                                                                                                                                                                 |

Nota Bene : L'accès au concert des détenteurs des trois formules intégrale est garanti dans la limite des places disponibles.

Annulation et remboursements :

Les remboursements sont possibles dans le cas de l'annulation d'un concert ou modification de la date, de l'horaire, du lieu, de la distribution ou du programme.

Pour le cas des abonnements « Intégrale », le remboursement intervient au prorata du nombre de concerts annulés rapporté au nombre de concerts compris dans la saison.

Exemple : si 3 concerts sont annulés, et que la saison comporte 39 concerts, le remboursement proposé sera de 3/39<sup>ème</sup> du prix d'achat de la formule d'abonnement.

Ce remboursement se fait par virement bancaire, à la demande du client.

Il est également proposé au client de pouvoir renoncer à être remboursé.

Pour faire connaître son choix, le client sera sollicité par mail. Dans le cas où le client choisit de renoncer au remboursement, cette action sera considérée comme un don en soutien aux activités du Conservatoire & Orchestre de Caen et de la Communauté urbaine Caen la mer ; il recevra alors un reçu fiscal lui permettant de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu.

### **1- Vente de produits liés à la saison**

Les prix des produits mis en vente par la régie de recettes et d'avance Saison Musicale seront fixés par voie de décision du Président.

### **2- Tarifs de location de salles**

| <b>AUDITORIUM JEAN-PIERRE DAUTEL</b>                                                                                                                                        | Tarifs 2021-22<br>(euros) | Proposition 2022-23<br>(euros) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Secteur économique. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)                                                                                                  | 5 500 €                   | 5 500 €                        |
| Secteur associatif régional. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)                                                                                         | 4 000 €                   | 4 000 €                        |
| <b>Tarif Réduit</b> : Participation obligatoire aux frais de fonctionnement / en semaine, dimanche, et jours fériés. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable) | 2 000 €                   | 2 000 €                        |
| Séance d'enregistrement, répétitions non ouvertes au public – par journée d'occupation – pour 12h d'occupation maximum par journée                                          | 300 €                     | 300 €                          |
| billetterie                                                                                                                                                                 | 1,50 € par billet émis    | 1,50 € par billet émis         |

| <b>PETIT AUDITORIUM</b>                                                               | Tarifs 2021-22<br>(euros) | Proposition 2022-23<br>(euros) |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Secteur économique<br>Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)          | 800 €                     | 800 €                          |
| Secteur associatif régional<br>Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable) | 550 €                     | 550 €                          |
| billetterie                                                                           | 1,50 € par billet émis    | 1,50 € par billet émis         |

### **3- Tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle du Conservatoire & Orchestre de Caen**

| <b>Achat d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de saison</b> | Tarifs 2021-22<br>(euros) | Proposition 2022-23<br>(euros) |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Pleine page (quadrichromie)                                              | 1 000 €                   | 1 000 €                        |
| Demi-page (quadrichromie)                                                | 500 €                     | 500 €                          |
| Quart de page (quadrichromie)                                            | 250                       | 250                            |



#### 4- Prix de vente de mini-concerts

Le montant de la cession est calculé en fonction du nombre d'artistes présents sur le plateau et avec une participation au budget de répétition en fonction des possibilités financière de l'Organisateur :

| <b>Concert vendus en cession</b>                                                            | Tarifs 2021-22<br>(euros)                                                                                    | Proposition 2022-23<br>(euros)                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secteur économique. Par artiste sur le plateau.                                             | 880 €                                                                                                        | 880 €                                                                                                        |
| Secteur associatif régional. Par artiste sur le plateau.                                    | 440 €                                                                                                        | 440 €                                                                                                        |
| <b>Tarif Réduit</b> : Par artiste sur le plateau.                                           | 125 €                                                                                                        | 125 €                                                                                                        |
| Remboursement des frais d'hébergement et de déplacement de l'équipe artistique et technique | au réel, sur présentation des justificatifs.                                                                 | au réel, sur présentation des justificatifs.                                                                 |
| Remboursement des frais de repas de l'équipe artistique et technique                        | Sur la base du montant minimal fixé par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. | Sur la base du montant minimal fixé par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. |

Le conseil communautaire dit que les tarifs seront applicables à la date exécutoire de la présente délibération.

Le conseil communautaire précise que, en cas d'annulation décrite dans la partie annulation et remboursement, le client pourra être remboursé ou choisir de faire un don en soutien aux activités du Conservatoire & Orchestre de Caen.

Le conseil communautaire indique que les dons effectués (donateurs et montants) seront listés par voie de décision du Président.

Le conseil communautaire indique que les clients qui renonceront au remboursement, recevront un reçu fiscal correspondant à leur don afin de leur permettre de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu prévu aux articles 200, 238 bis ou 978 du code général des impôts.

#### **N° C-2022-05-12/06 - EPOPEA - Projet de ZAC ' MONT COCO ' et Requalification de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique - Approbation de la synthèse de la participation du public par voie électronique**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la synthèse de la participation du public par voie électronique sur le projet de ZAC « Mont Coco » et de requalifier la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique à Caen.

Le conseil communautaire indique que la synthèse de la participation du public par voie électronique et le document présentant les motifs de créer la ZAC sur le secteur Mont Coco et de requalifier la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique à Caen seront rendus public pendant trois mois, au plus tard à la date de la publication de la délibération communautaire d'approbation de la ZAC, par voie électronique sur le site internet de Caen la mer dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».

#### **N° C-2022-05-12/07 - EPOPEA - MONT COCO - Approbation du dossier de Création de la ZAC**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 7 abstentions : Messieurs Xavier LE COUTOUR, Francis JOLY, Aurélien GUIDI, Rudy L'ORPHELIN et Mesdames Béatrice HOVNANIAN, Céline PAIN, Alexandra BELDJOURDI approuve le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire approuve le périmètre de la ZAC tel que délimité sur le plan inclus dans le dossier de création.

Le conseil communautaire approuve le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la ZAC « Mont Coco ».

Le conseil communautaire décide de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer un quartier mixte à dominante activité.

Le conseil communautaire décide de dénommer la zone ainsi créée zone d'aménagement concerté « Mont Coco ».

Le conseil communautaire décide de mettre à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R.331-6 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire indique que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine Caen la mer ainsi qu'à la mairie de Caen qu'elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R331-5 du code de l'urbanisme.

#### **N° C-2022-05-12/08 - EPOPEA - ZAC MONT COCO - Rappel du contexte - justification de la délégation de la ZAC au concessionnaire SPL et capacité de la SPL à porter l'opération**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de confier la réalisation et la commercialisation de la ZAC « Mont Coco » à la SPL EPOPEA, société ad hoc dédiée au projet de territoire EPOPEA.

Le conseil communautaire indique que la SPL EPOPEA a la capacité d'être concessionnaire de la ZAC « Mont Coco ».

Le conseil communautaire précise que le projet de contrat de concession de la ZAC « Mont Coco » sera proposé prochainement à la validation du Conseil communautaire.

#### **N° C-2022-05-12/09 - Approbation du Projet de territoire 2021-2030 de la communauté urbaine Caen la mer**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue – 14 contre : Messieurs François JOLY, Aurélien GUIDI, Rudy L'ORPHELIN, Damien DE WINTER, Jean-Paul GAUCHARD, Lionel MARIE, Gilles DETERVILLE, Vincent LOUVET, Mesdames Céline PAIN, Alexandra BELDJOUDI, Sara ROUZIERE, Annie ANNE, Clémentine LEMARREC, Marie-Chantal REFFUVEILLE – 2 abstentions Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Béatrice HOVNANIAN, approuve le projet de territoire 2021-2030 de la communauté urbaine Caen la mer.

(Diffusion aux maires des 48 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le 19 mai 2022